

L'USAGE DE LA LOCUTION CONJONCTIVE « OU BIEN », COMME EXPRESSION D'UNE MODALITE DANS LE FRANÇAIS IVOIRIEN : UN CONTRASTE SYNTAXIQUE ET SEMANTIQUE.

KONAN KOFFI

Université Félix Houphouët-Boigny
Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire).
konankoffipaul@yahoo.fr

RESUME

Dans cet article, l'emploi et les fonctions discursives de la conjonction de coordination alternative « ou bien » sont examinés sur le fond de son utilisation par le locuteur ivoirien de la langue française. Traitée comme un élément modalisateur, la conjonction de coordination « ou bien » sert à traduire les intentions des partenaires dans l'échange verbal. Aussi, sur le plan de la syntaxe et de la sémantique, la conjonction de coordination « ou bien » connaît-elle une métamorphose dans son usage local et particulier ; et rompt-elle d'avec la norme grammaticale qui l'a établie comme un terme de relation dans la chaîne parlée.

Mots-clés : *Conjonction de coordination, modalité d'énonciation, valeur, syntaxe, sémantique*

ABSTRACT

In this article, the use and the discursive functions of the combination of alternative "or" coordination are examined on the merits of its use by the Ivorian speaker of the French language. Treated as an element modalisateur, the conjunction "or" is used to translate the intentions of the partners in the verbal exchange. Thus, both at the syntactic level and at the semantic level, the coordinating conjunction "or" know a local and particular purpose for which breaks with the grammatical standard has established itself as a term relationship in the spoken chain.

Keywords: *Coordinating conjunction, mode of enunciation, value, syntax, semantics*

INTRODUCTION

S'il y a une classe grammaticale qu'on croyait à l'abri de toutes les fantaisies oratoires, c'est bien celle des conjonctions. En focalisant l'attention sur la conjonction de coordination, on pensait qu'elle y échapperait. D'abord parce qu'elle a une morphologie qui ne peut subir de modification au contact des autres mots dans la phrase. Ensuite parce qu'intercalée entre des unités linguistiques, elle assure une fonction syntaxique constante. Toutefois, force est de constater que ce qui semblait être codifié et authentifié par les grammaires¹ d'obédience normative, à savoir, la syntaxe des coordonnants, est dévoyée et fait l'objet de manipulations discursives dans tous les sens. C'est dans cette trajectoire que s'inscrit un certain emploi de la conjonction de coordination « ou » associée à l'adverbe « bien » qui a donné « ou bien ». Il n'est donc pas hasardeux d'entendre dire : *On sort ou bien ?* pour demander l'avis d'un partenaire d'échange verbal, *On a gagné les béninois, ou bien !* ainsi s'exclamait un supporter sportif ivoirien. Devant cet état de fait, l'on est à se demander quel rôle on attribue à la locution conjonctive « ou bien » dans de telles structures : demeure-t-elle un morphème d'alternance ? Ou joue-t-elle un autre rôle dans un tout autre registre ? Ces interrogations laissent sous entendre une équivoque sur le rôle syntaxique et sémantique de « ou bien » dans de tels usages. Pour ce faire, on pourrait envisager quelques esquisses de réponse « aux nouvelles fonctions » de « ou bien », en usant d'une approche à la fois descriptive et analytique des structures dans lesquelles elle apparaît. Ce travail se déploiera sur trois axes essentiels : l'examen de l'usage normatif de la conjonction de coordination « ou bien » dans les limites syntaxiques supposées infranchissables, l'analyse de l'utilisation inédite que certains ivoiriens font de « ou bien », et une tentative de mise en évidence de valeurs de communication rattachées à cette locution conjonctive. Il faut noter que, concernant les énoncés constitutifs du corpus sur lesquels portent les analyses, ceux-ci sont l'émanation de conversations à bâton-rompu recueillies par nos soins. Par ailleurs, des passages d'articles de journaux ivoiriens ont été extraits pour servir de base de réflexion sur l'usage particulier de « ou bien ».

1 1. Le mot grammairien, dans son emploi pluriel, renvoie à l'ensemble des ouvrages qui traitent de la vaste question de la norme linguistique.

1. DE L'USAGE NORMATIF DU COORDONNANT OU BIEN

La grammaire normative dénombre sept conjonctions de coordination et les classe parmi les mots invariables, c'est-à-dire, ceux qui ont une morphologie simple et stable. Elle leur concède l'unique fonction syntaxique de coordination avec plusieurs valeurs sémantiques liées aux contextes de leurs emplois. Ce qu'indique en plus la norme grammaticale concernant la fonctionnalité de la locution conjonctive « ou bien », c'est qu'elle est la forme renforcée de « ou » soit par « bien » soit par « alors ».

1.1- De la dimension syntaxique

La conjonction de coordination « ou bien » occupe une place quasiment stable à l'instar de sa forme simple « ou » ; pour ce faire, elle alterne avec lui, comme l'atteste les exemples suivants :

Il accepte de se marier avec elle ou il est déshérité. (cf. Le journal, Nouveau Réveil du 17 Septembre 1994, p3)

Il accepte de se marier avec elle ou bien il est déshérité.

L'exemple (2) (2) montre que la locution conjonctive « ou bien » se place devant le dernier membre de la structure coordinative. Elle est en fait une unité intraphrastique même si, par moments, elle peut devenir polysyndète, par exemple dans les constructions suivantes :

(1) *Ou il accepte de se marier avec elle ou il est déshérité.*

(2) *Ou bien il accepte de se marier avec elle ou bien il est déshérité.*

Ici aussi la locution conjonctive « ou bien » entre sans ambiguïté dans une structure itérative qui porte l'évènement ou le procès envisagé dans l'éventualité. L'évènement ou le procès est envisagé à travers une hypothèse argumentative qui fonde à opérer un choix. Dans cette conception du possible qui porte en elle un contraste (ici, l'acceptation du mariage ou la non acceptation du mariage), il y existe parallèlement une autre éventualité portant aussi en elle un contraste qui, cette fois, est un résultat ou une finalité à laquelle il faudrait aboutir (être ou ne pas être déshérité). On a à cet effet, affaire à un rôle véritable-

ment fonctionnel et communicationnel de la locution « ou bien » qui détermine les valeurs sémantiques qu'elle pourrait porter dans ses usages normatifs.

1.2- De la dimension sémantique

De son emploi seul ou répétitif, la locution conjonctive « ou bien » conserve le sens de l'alternative. Toutefois, Roland Eluerd² souligne que « cette alternative peut être exclusive ou inclusive ». Dans le cas d'une alternative exclusive, l'un des membres qui forment l'ensemble de la coordination exclut l'autre :

*(1) operas-tu pour la vengeance ou bien la tolérance qui grandit l'âme ?
(extrait de Fraternité Matin du 5 Octobre 2000, p 4)*

Dans le cas d'une alternative inclusive, aucun membre de la structure coordinative n'est exclu :

(2) La générosité ou bien la tolérance élèvent nos âmes. (extrait du discours du Président Guéï Robert, du 17 Avril 2000)

Les valeurs d'exclusion et d'inclusion prennent leur source dans l'accord ou non du verbe : le verbe au singulier est la marque de l'exclusion d'un membre de la coordination, et le verbe au pluriel est la manifestation de l'inclusion des membres de la coordination. La locution conjonctive « ou bien » introduit une proposition appositive et acquiert une valeur explicative :

Ou bien les maliens acceptent la médiation de l'Algérie, ou bien ils seront (ou ils sont) abandonnés à leur sort par la communauté internationale. (extrait de propos tenu par un auditeur malien sur -RFI- « appel sur l'actualité » de Rouan Gomez du 3 Août 2014)

Cette valeur explicative s'exerce comme un procédé discursif pour développer un raisonnement ou pour le conclure de façon plus ou moins brutale : dès lors, l'encodage est lié nécessairement à la conjonction d'un phénomène linguistique tel que les temps verbaux et d'un certain état d'esprit du sujet parlant dans une situation donnée.

2- Gérald Antoine : La coordination en français I, Paris, d'Artrey, 1959 pp 21-145. L'ouvrage de Gérald Antoine fait office de référence dans l'étude des coordonnants : de nombreuses observations sur leurs dimensions syntaxiques et sémantiques y sont mis en évidence

Dans une situation conflictuelle où les tons des antagonistes sont généralement montants, l'usage itératif de « ou bien » s'impose comme une forme de renforcement du type, du mode et du temps du procès dans l'énoncé. L'exemple de l'exaspération face au comportement d'une personne ou face à un fait, convoque le mode impératif mêlé d'une exclamation et le temps présent, pour donner un énoncé comme celui-ci :

*(1) Ou bien vous sortez de chez moi, ou bien j'appelle la police !
(extrait de conversation à bâton-rompu)*

D'autres situations peuvent être à l'origine de l'expression d'un dilemme à travers un énoncé comme celui-ci :

(2) ou bien nous composons avec les grandes firmes internationales qui ont de l'expérience en la matière, ou bien nous décidons d'affronter seuls la rude concurrence du milieu des affaires. (extrait du discours du Président du Togo au sommet de l'UA, le Juillet 2014)

L'expression d'une mise en garde ou d'un conseil pourrait exiger l'indicatif et le présent ou le futur selon le contexte d'énonciation.

(1) Ou bien vous présentez vos excuses à votre épouse, ou bien vous l'a perdrez (extrait de conversation à bâton-rompu)

Sur les valeurs et emplois spécifiques « consultés »³, ce sont là, les principales valeurs sémantiques que pourrait porter la locution conjonctive « ou bien » dans son usage normatif. Mais, contre toute attente, il se développe un emploi purement local et familier de la conjonction de coordination « ou bien », qui s'apparente à une variation linguistique. Nous essayerons dans la suite du travail de déceler les motivations de l'utilisation de ce mot de liaison comme une modalité d'énonciation.

3- Roland Eluér : La grammaire descriptive du français, Paris, Armand Colin, 2002, pp 148-151. Il y fait remarquer que les conjonctions discontinues ou...ou, soit...soit, tantôt...tantôt ont la même valeur que ou bien dans sa construction itérative. En fait, c'est une manière de dire que la locution conjonctive « ou bien » est par excellence l'outil linguistique de l'alternative.

2. LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE D'UN EMPLOI PARTICULIER DU COORDONNANT OU BIEN

Au regard des traitements linguistiques spécifiques souvent appliqués à certaines unités linguistiques par le locuteur du français en Côte d'Ivoire, les linguistes parlent de plus en plus de l'émergence d'un parler spécifiquement ivoirien. La forme « associée » de la conjonction de coordination « ou bien » fait, depuis une période assez récente (au début des années 2000), l'objet d'un emploi aussi surprenant que particulier. Chez nombre de locuteurs ivoiriens de la langue française, un mode d'emploi de la conjonction de coordination « ou bien » prospère dans des conditions qui sont aux antipodes de celles admises par son usage normatif ci-dessus indiqué. Notons que les circonstances dans lesquelles ce coordonnant disjonctif est employé sont variées et liées à la situation d'énonciation, à la disposition mentale du locuteur et de celle de son allocataire et à l'objet même du discours.

2.1. Les conditions d'émergence de cet emploi particulier du coordonnant « ou bien »

Au regard des traitements linguistiques spécifiques souvent appliqués à certaines unités linguistiques par le locuteur du français en Côte d'Ivoire, les linguistes parlent de plus en plus de l'émergence d'un parler spécifiquement ivoirien. La forme « associée » de la conjonction de coordination « ou bien » fait, depuis une période assez récente (au début des années 2000), l'objet d'un emploi aussi surprenant que particulier. Chez nombre de locuteurs ivoiriens de la langue française, un mode d'emploi de la conjonction de coordination « ou bien » prospère dans des conditions qui sont aux antipodes de celles admises par son usage normatif ci-dessus indiqué. Notons que les circonstances dans lesquelles ce coordonnant disjonctif est employé sont variées et liées à la situation d'énonciation, à la disposition mentale du locuteur et de celle de son allocataire et à l'objet même du discours. En effet, les circonstances d'utilisation du coordonnant « ou bien » s'expriment en termes de besoins chez le locuteur et chez son allocataire. Ces besoins se résument en six points non exhaustifs. Par ailleurs, ils ont été recueillis auprès d'utilisateurs de la locution « ou bien » dans son acception particulière. Ces derniers se sont prêtés aux questions sur les circonstances d'emploi de la locution « ou bien » et sur les contenus qu'ils

lui conféraient. Ils ont ainsi délivré les informations suivantes, résumées en sept principaux besoins (la liste n'étant pas fermée) que sont:

Le besoin d'insister sur un élément précis du message ou sur tout le message délivré ;

Le besoin de rendre le discours plus dynamique ;

Le besoin de provoquer une réaction immédiate du récepteur ;

Le besoin d'afficher une ascendance sur le récepteur ou sur l'auditoire ;

Le besoin de montrer qu'on domine la situation d'énonciation ou tous les contours de la question abordée.

Le besoin d'exprimer ouvertement ses sentiments

Le besoin d'obtenir le soutien de l'autre partenaire de l'échange, à travers son opinion, son témoignage, etc.

Il convient de souligner que ces sept circonstances de l'emploi particulier de « ou bien » peuvent se combinées. Le besoin du locuteur d'insister sur un élément ou sur l'ensemble de son message peut nécessairement donner du dynamisme à son discours. Ou encore, le besoin du locuteur d'afficher son ascendance sur son partenaire peut être une manière à lui de montrer qu'il domine la situation d'énonciation. Comme on peut s'en rendre compte, l'utilisation particulière de « ou bien » transpose l'observateur dans des situations d'échanges verbaux qui mettent en contact des personnes. Chacune de ces personnes entre dans les processus dialogiques avec une disposition d'esprit qui détermine ses besoins ou qui est traduite en besoins dans le déroulement de la conversation. Les besoins étant la manifestation intérieure des représentations ou des croyances du sujet parlant, celui-ci utilisera la conjonction de coordination « ou bien » dans son discours non plus comme un élément de relation, mais comme un modalisateur. Dès lors, ce coordonnant alternatif que la norme grammaticale inscrit dans la classe des mots de liaison se verra octroyer un autre rôle syntaxique et sémantique. Ce qui, de toute évidence, créé aux yeux des puristes de la langue, une transgression de la norme linguistique. Dans le paragraphe qui suit, nous tenterons d'analyser le fonctionnement de la conjonction alternative « ou bien » dans son « nouveau rôle » de modalisateur dans l'énoncé.

3. UN EMPLOI INEDIT DU COORDONNANT OU BIEN

L'originalité du nouveau mode d'emploi de la conjonction de coordination « ou bien » dans les propos du locuteur ivoirien de la langue française vient de ce que ce morphème, non seulement change de place, mais il y joue un rôle plus énonciatif que grammatical.

3.1. Une rupture syntaxique d'avec la norme

Ainsi qu'il a été souligné dans le paragraphe I.1, la conjonction de coordination « ou bien » est toujours intercalée entre les deux membres de la structure coordinative. Elle occupe une place médiane dans l'ensemble de la coordination. Même quand elle est polysyndète, elle coordonne les propositions en présence. Que constate-on en termes de positionnement du coordonnant « ou bien » dans les énoncés suivants ?

(1) *Je te parle et tu ne m'écoutes pas ; tu es fâché ou bien ?* (extrait de conversation à bâton- rompu)

(2) *S'il ne veut pas nous recevoir qu'il nous le dise ; ou bien !* (extrait de conversation à bâton- rompu)

(3) *Sors d'ici ou bien.* (extrait de conversation à bâton -rompu)

(4) *Pourquoi tu te comportes de cette façon ? Ou bien tu veux que je parte de chez toi ?* (extrait de conversation à bâton-rompu)

(5) *Mon cher ami, prépare-toi, nous allons nous éclater ce jour-là ou bien.* (conversation téléphonique)

(6) *Ou bien ?* (conversation téléphonique)

(7) *Ou bien !* (conversation téléphonique)

(8) *Ou bien.* (conversation téléphonique)

Le constat sur la place qu'occupe la locution conjonctive « ou bien » se fait à trois niveaux. A un premier niveau, le morphème « ou bien » est postposé, quand elle termine un énoncé déclaratif (5), interrogatif (1), impératif (3) et exclamatif (2). A un deuxième niveau, le morphème « ou bien » est antéposé dans une phrase de type interrogatif (4). A un troisième niveau, le morphème

« ou bien » est employé seul (6), (7). On remarque aussi que la proposition qui contient le morphème « ou bien » est généralement précédée d'une autre proposition qui fait office de proposition principale. Celle-ci peut être de type assertif, interrogatif, impératif ou exclamatif et elle indique la circonstance de la réalisation de la proposition qui comporte le morphème « ou bien ». Quant à la proposition porteuse du morphème « ou bien », elle est la manifestation de diverses réactions du sujet parlant, qui se traduisent en termes de « besoins ».

Au-delà de cette analyse purement syntaxique, l'usage particulier du coordonnant « ou bien » appelle une autre analyse sur le plan de l'énonciation. Dans tous les cas, chaque antagoniste de l'échange occupe une « *place* » et une « *position* », dans le processus énonciatif, telles que développées par Patrick Charaudeau⁴. Les ivoiriens adeptes de cette construction particulière de « ou bien » incluent toujours, qu'il soit présent ou absent, leurs interlocuteurs dans le processus dialogique, car ces derniers ont droit à la parole. C'est la prise en compte « affective » de la locution « ou bien » par les intervenants dans une interaction qui sera développée dans le chapitre consacré à l'analyse sémantique. Mais avant, on note que dans l'énoncé (1), le locuteur réagit par des interrogations successives par rapport à l'attitude du récepteur (son mutisme ou son indifférence). Par ailleurs, le morphème « ou bien » intervient à la fin de la deuxième proposition (*tu es fâché ou bien ?*) comme pour insister sur ce qui a été précédemment dit, mais aussi comme pour inviter le partenaire à réagir enfin. Dans l'énoncé (2), le morphème « ou bien » existe seul dans une forme exclamative (*ou bien !*) précédée d'une structure hypothétique et souligne avec vivacité un certain agacement du locuteur. Dans l'énoncé (3), le morphème « ou bien » est dans un énoncé impératif : il est utilisé pour donner un ordre. Dans une telle modalité, il apparaît une intention de choix offerte au partenaire de la conversation, qui, en fait, n'en est pas un. Il s'agit d'un des usages les plus ambigus de ce morphème. En revanche dans l'énoncé (4), le locuteur utilise le morphème « ou bien » antéposé pour laisser le choix à son partenaire de réagir. Ici, il n'y a aucune ambiguïté dans le propos, il s'agit en fait d'une invite. Toutefois, on ne peut pas confondre cet emploi antéposé et inhabituel de « ou bien » avec la place qu'il occupe dans les structures itératives, dans la mesure où l'énoncé (4), dans sa structure,

4-. Patrick Charaudeau, *La voix cachée du tiers (Des non-dits du discours)*, Paris, L'harmattan, 2005, pp24-25

n'offre pas explicitement deux membres comme cela est le cas dans les structures coordinatives courantes. Enfin, les énoncés (6) et (7) sont les cas où la conjonction de coordination « ou bien » est employée seule.

Terminée dans les deux cas par les points d'interrogation et d'exclamation, le morphème « ou bien » fonctionne ici comme une modalité d'énonciation : en (6), la modalité interrogative, dans ce cas, peut être soit le fait du locuteur, soit celui du partenaire conversationnel qui veut obtenir une information. En (7), la modalité exclamative reste l'apanage de celui qui parle. Comme on peut le voir, la place de morphème intermédiaire accordée à « ou bien » dans la grammaire normative et dans son usage courant est complètement dévoyée dans ces emplois particuliers.

3.2. Une rupture sémantique d'avec la norme

Le sens que le locuteur ivoirien de la langue française donne à la conjonction de coordination « ou bien » dans cet emploi particulier est à mettre en relation avec les circonstances de son emploi. En effet, le besoin chez le locuteur ivoirien d'utiliser ce morphème dans un sens ou dans un autre, est surtout guidé par son environnement psychosocial. Faire d'une conjonction de coordination une modalité d'expression ou une façon de parler, cela relève d'une manière de concevoir les choses et de les dire. Mais en même temps, d'admettre les pensées, les opinions de l'autre. Toutes ces convergences de vue ne peuvent prospérer que dans un milieu social où les partenaires ont la même vision du monde, la même représentation de la réalité ambiante. En la matière, quand les ivoiriens se retrouvent loin des contraintes liées aux cadres institutionnels, ils ne se privent pas de fantaisies langagières purement familières, propres à des « initiés » pour ainsi dire. Ils sont seuls capables d'interpréter ou de traduire avec aisance les valeurs déclarative (5), interrogative (1), (4), (6) exclamative (2), (7), injonctive (3) et ironique que peut prendre la conjonction de coordination « ou bien » dans un énoncé. On retiendra pour ce qui est du sens particulier de « ou bien » ceux que donnent les énoncés de notre corpus (cf. *Supra*, p 8).

D'abord, à l'aide d'une phrase interrogative terminée par « ou bien », le locuteur pousse son partenaire du dialogue à se prononcer sur une question donnée. Dans ce cas, le morphème « ou bien » prend la valeur d'un morphème interrogatif équivalent aux formes « *n'est-ce pas ? ou ce n'est pas cela ? ce n'est pas*

ça ? n'es-tu pas d'accord ? êtes-vous d'accord ? n'êtes-vous pas d'accord ? qu'en pensez-vous ? etc. Les structures supposées standards sont les suivantes :

(1) *je te parle et tu ne m'écoutes pas, tu es fâché n'est-ce pas ?*

Mais, il peut prendre aussi la valeur d'une phrase impérative, mais conciliante, comme :

dis-moi si tu es fâché.

Ensuite, au moyen d'une phrase exclamative terminée par « ou bien », le locuteur peut traduire un sentiment d'agacement face au comportement de son partenaire du dialogue ou de celui d'un tiers. Dans ce cas, le morphème « ou bien » prend la valeur des expressions, *en avoir assez, en avoir marre* ou *en avoir raz-le bol*. Exemple :

(2) *s'il ne veut pas nous recevoir qu'il nous le dise, nous en avons assez !*

Enfin, dans des phrases de type assertif terminées par le morphème « ou bien », les locuteurs expriment leur approbation ou leur satisfaction quand ils sont sollicités relativement à des questions données : en général, cet emploi-ci est du fait du récepteur qui reprend le morphème « ou bien » dans son propos. Dans des phrases de type impératif, le locuteur ordonne en des termes comme : *sors !* Sinon je ne répondrai pas de mon geste, sinon je prendrai des mesures... On peut ajouter à ces valeurs sémantiques plus récurrentes, celles qui relèvent de l'emploi de « ou bien » seul. Employé seul, le morphème « ou bien » fait office de « mot-valise » dans lequel on peut tout y mettre, c'est-à-dire qu'il a une valeur polysémique. Dès lors, il peut s'agir d'une question ou d'une réponse généralement positive, ou d'expressions de divers sentiments liés à la fois à l'environnement extérieur et /ou au contexte d'énonciation (l'attitude du locuteur, de l'allocutaire, d'un tiers).

Au regard de ce qui précède, l'usage « local » et particulier du morphème « ou bien » constitue, en soi, une rupture sémantique d'avec la norme grammaticale et linguistique. Néanmoins, cet usage dit local n'est pas prêt de cesser, tant ses utilisateurs ivoiriens y trouvent un intérêt communicatif qui se manifeste à divers niveaux du processus de communication. Celui-ci fera l'objet d'un examen dans la dernière partie de notre travail.

4- VALEURS COMMUNICATIVES DES EMPLOIS INEDITS DE OU BIEN

Les valeurs communicatives du morphème « ou bien » peuvent être appréhendées à trois niveaux du processus communicationnel.

4.1. Au niveau du locuteur

Le locuteur utilise le morphème « ou bien » pour satisfaire ses besoins (cf. *Supra*, p 7). En réalité, le morphème « ou bien » lui de moyen d'établir le contact avec son partenaire du dialogue.

4.2. Au niveau de l'allocutaire

L'allocutaire, quant à lui, fait usage de ce morphème à la suite du locuteur, comme pour montrer qu'il est en phase avec ce dernier sur la question qui est abordée ou tout simplement qu'il adhère à sa vision du monde.

4.3. Au niveau de l'énoncé

Le morphème « ou bien » devient un moyen linguistique de meubler la conversation en lui donnant plus de dynamisme. Il fonctionne comme une interjection déplaçable dans différentes parties de l'énoncé. L'intérêt énonciatif de l'emploi particulier et quasiment courant de « ou bien » en Côte d'Ivoire est à mettre en liaison avec les mouvements relationnels soulignés par Patrick Charaudeau (cf. *supra*, p 9).

CONCLUSION

On retiendra, au terme de cette analyse, qu'on peut parler d'une véritable « prouesse langagière » que ces ivoiriens réalisent en faisant de la conjonction de coordination alternative « ou bien », une unité modale dans le discours. En effet, le constat est établi : la pression de plus en plus forte exercée sur le français standard par le biais des usages particuliers ou relâchés de certaines unités linguistiques, a favorisé l'éclosion d'un parler dit ivoirien. La grammaire traditionnelle ayant fixé ses limites d'emplois, à l'exception des coordonnants *et* et *donc*, qui prennent des libertés dans le discours, le coordonnant « ou bien » devrait rester dans le cadre syntaxique et sémantique tracé par ce qu'il

est convenu d'appeler la norme du français. Mais, force est de constater qu'à la faveur d'intérêts centrés sur le sujet parlant, certains locuteurs ivoiriens s'en servent pour traduire sept principaux besoins relatifs à leurs représentations psychologiques et sentimentales. Ainsi, l'utilisation de la locution d'alternative « ou bien » se détermine-t-elle par sa position variable qui correspond à des valeurs communicatives reconnaissables dans l'interaction des trois instances du processus énonciatif : le locuteur, l'interlocuteur et l'énoncé. Avec l'apparition de nouvelles formes et modes d'expression, comme celle qui est l'objet de cette étude, il est légitime de craindre que le français standard qui est jusque-là considéré comme la norme vienne à disparaître. Même si cette utilisation inédite de la locution « ou bien » devrait être appréhendée comme une alternative viable et dynamique capable d'assurer la pérennité du français. Pour ce faire, les institutions en charge de la promotion de la langue française, pour ne pas dire des langues françaises, devraient chercher à maîtriser ce flux de diversités linguistiques dans les espaces francophones, à le canaliser pour en faire une plus grande richesse et un instrument de compétitivité dans un espace mondialisé et concurrentiel.

BIBLIOGRAPHIE

- Dubois Jean & Lagane René, *La nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse, 1973
- Ducrot Oswald, *Dire et ne pas dire, Principes de sémantiques linguistique*, Paris, Hermann, 1972
- Eluerd Roland, *Grammaire descriptive de la langue française*, Paris, Armand Colin, 2002
- Gary-Prieur Marie-Noëlle, *De la grammaire à la linguistique. L'étude de la phrase*, Paris, Armand Colin, 1989
- Gardes-Tamine Joëlle & Pellizza Marie-Antoinette, *La construction du texte : de la grammaire au style*, Paris, Armand Colin, 1998
- Gerald Antoine, *La coordination en français I*, Paris, Artrey, 1956
- Greimas Algirdas-Julien, *Sémantique structurale*, Paris, Larousse, 1966
- Konan Koffi, Thèse de doctorat : *Analyse syntaxique et sémantique des emplois spécifiques des conjonctions de coordination dans l'œuvre théâtrale : Le mariage de Figaro de Beaumarchais*, Côte d'Ivoire, 2007

- Maurice Grevisse, *Le bon usage, grammaire française*, 12^{ème} éd. Refondue par André Goosse, Paris-Gembloux, Duculot, 1986
- Tomassone Robert, *Pour enseigner la grammaire I*, (nouvelle édition), Paris, Delagrave, 2002, *Pour enseigner la grammaire II - Textes et Pratiques*, Paris, Delagrave, 2002
- Wagner Robert Léon & PINCHON Jacqueline, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1962